

Léopold,

6^e Direction.
N^o 2761
10519.

Roi des Belges, à tous présents et à venir Salut:

Vu l'état analytique des Demandes formées par quatre
Conseils Communaux de la province de Limbourg,
à l'effet d'être autorisés à apporter certaines modifications à la
voirie vicinale de leurs localités respectives, et à aliéner des
parcelles de Chemins sans emploi

lequel état, dressé le 9 Janvier 1863 par la Députation
permanente du conseil provincial, indique l'avis de ce Collège au sujet
des dites demandes
ainsi que les propositions de Notre Ministre de l'Intérieur,
quant aux décisions à intervenir;

Vu les délibérations des Conseils Communaux précités, relatives
à cette affaire;

Vu les plans des modifications et aliénations
proposés dans ces délibérations;

Vu les certificats constatant que les dits plans ont été
soumis à une enquête régulière;

Vu les pièces de cette enquête;

Vu les articles 28 et 29 de la Loi du 10 avril 1841, et
l'article 76 de la Loi Communale.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er} L'état et les plans susmentionnés sont approuvés
tels qu'ils se trouvent ci annexés.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné, à Laeken le 3 février 1863.

(Signé) Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur, (Signé) A. Vanderpierenboom
Pour expédition conforme.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,
Costume



Province de Limbourg.

4^e Trimestre 1862.

Etat présentant l'analyse des propositions, formées par des Conseils communaux conformément à l'art. 28 de la loi du 10 avril 1841, et de l'instruction à laquelle ces propositions ont donné lieu.

W. B. B.

W. B. B.

N ^o d'ordre.	Noms des Communes	Nature des Demandes.	Date des Demandes.	Date du procès- verbal de com- mune et incommune	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès ver- bal d'enquête.	Analyse des obser- vations du Conseil communal au sujet des récla- mations.	Avis.			Décision.
							du Commissaire Voyer.	du Commissaire Varende.	de la Députation permanente.	
1	Rechtel.	Suppression des chemins désignés au plan sous les lettres D & E et leur remplacement par les directions marquées G & F.	27 ^{juin} 1862	1 ^{er} juin 1862	"	"	favorable à la demande.	favorable à la demande.	qu'il y a lieu d'ac- cueillir la deman- de.	Conforme à l'avis de la Députation permanente.
2	Gruitrode.	Retraitement du chemin N ^o 23 et de la partie du chemin N ^o 8 si- tuée entre les let- tres A & B du plan. 2 ^e Suppression de la partie du chemin N ^o 8 située entre les lettres B & C. 3 ^e id de celle du chemin N ^o 64, si- tuée entre les let- tres P & Q. 4 ^e id de la partie du sentier N ^o 64 située entre les lettres D & E. La demande de ces différents change- ments est faite par De M. de M. de M. Nicht, qui propose d'en indemniser la commune avec une somme de frs. 300.	27 ^{juin} 1862	10 ^{juin} 1862	Le procès verbal de commune et incommune est vierge de toute opposition mais le Bourgmestre de Rechtelabach est venu récla- mer plus tard en soutenant que le sentier abrégait le che- min pour les habitants de la commune qui se rendai- ent à Gruitrode soit pour les services du culte soit pour les besoins de l'instruction primaire com- mune aux deux localités.	La commune de Gruitrode conviendrait de la justesse de cette observation. Soulèvement elle fait remarquer que cette direction est remplacée sans désavantage par les chemins N ^o 8 et 23. Au reste ce sentier con- viendrait à travers une pro- priété clôturée et n'est fait que peu fréquenté.	favorable à la demande. Il fait ob- server que le détour à faire par suite de la sup- pression sollicite n'est que difficile et qu'il est suffi- samment compensé par les avantages que cette suppres- sion procure- rait à la Commune.	favorable à la demande.	qu'il y a lieu d'ac- cueillir la deman- de.	Conforme à l'avis de la Députation permanente.

N ^o Ordre.	Noms des Communes	Nature des Demandes.	Date des Demandes.	Date du procès- verbal de com- mune et incommune	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès ver- bal d'enquête.	Analyse des obser- vations du Conseil communal au sujet des récla- mations.	Avis			Décision
							du Commissaire Voyer	du Commissaire Voyer	de la Députation permanente	
3	Wellen	Cession aux riverains de trente-sept parcelles d'ex-cédants de chemins moyennant la somme de f. 1844 prix de l'expertise	30 ^e 7 ^e 1861	31 ^e 7 ^e 1861	"	"	favorable à la demande	favorable à la demande	qu'il y a lieu d'y faire droit. Les parcelles appartenant sont léga- lement à la voirie vicinale.	Conforme à l'avis de la Députation permanente
4	Quarante-neuf	Cession aux riverains de trente-sept parcelles d'ex-cédants de chemins moyennant la somme de f. 644.75, prix de l'expertise	10 avril 1862	11 avril 1862	"	"	favorable à la demande	id.	id.	id.

Kwa18-1-16

Napels, le 9 Janvier 1863.

La Députation permanente

Par la Députation
Le Greffier de la province,

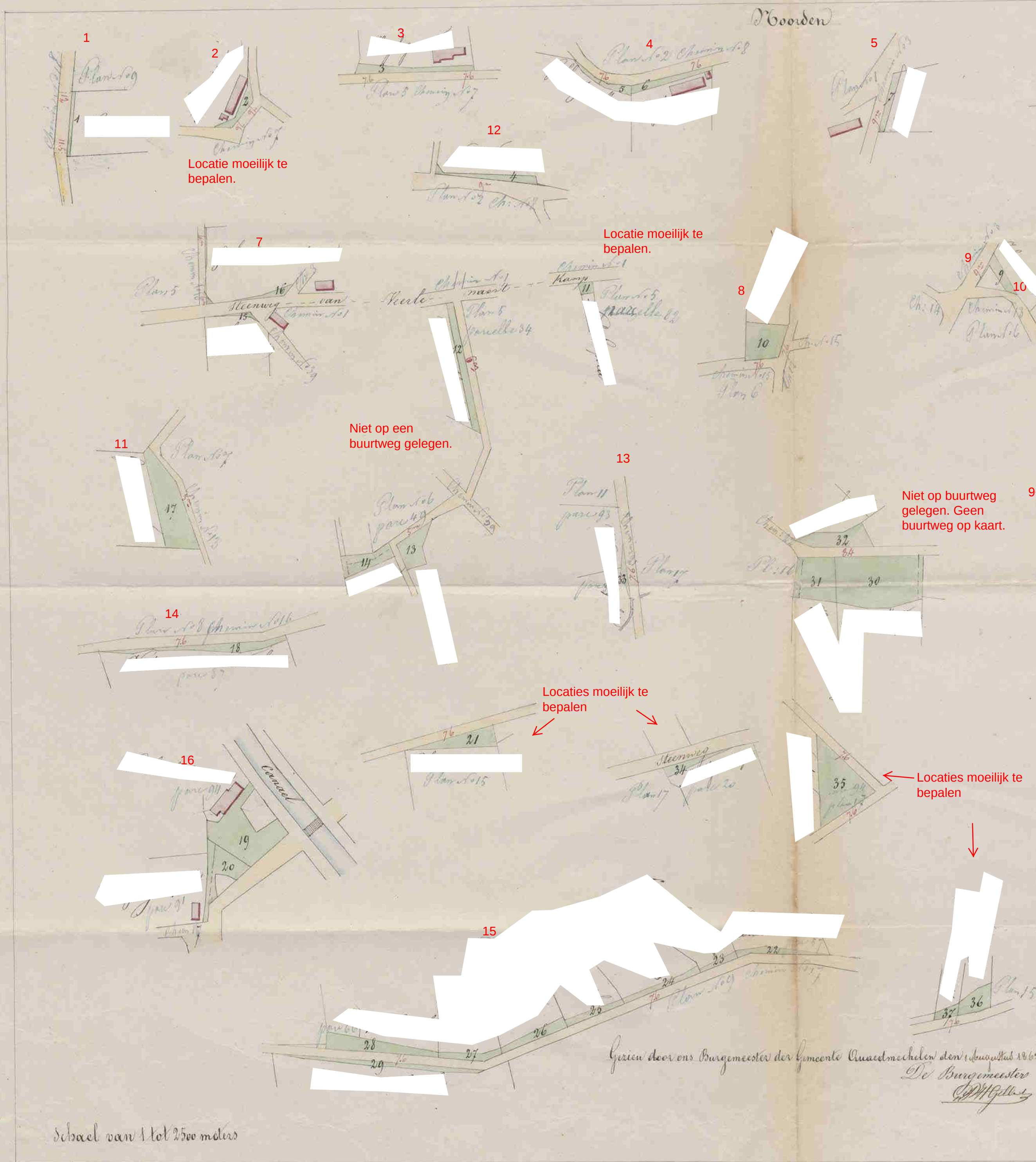
Les Mentel

Approuvé pour être annexé
à notre arrêté du 3 février 1863.
Signé: Le Préfet.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur
Signé: A. Leclercq
Plus copie certifiée
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.

E. G. G. G.





*Plan van Linnen dertig parcellen ledigen grond, Overschoot van
Buurtwegen, samen inhoudende twee heidevelden dertig aren vijftien
Centiares, welke het Bestuur der Gemeente Cuijkmechelen provincie
Limburg, voornemens is te Verkoopen
Dit dubbel opgemaakt te Cuijkmechelen den 24 Meest 1862*
G. A. Jansen
gegr. v. Jansen

No. van Plan	Plaatselijke benamingen	Natuur	Inhouds grootte			Aanmerkingen
			n	a	c	
1	In de Zwartenhoek	ledigen grond	1	00		
2	"	"	3	00		
3	Gemeenbosch	"	5	00		
12	Gehoeven	"	3	50		
4	"	"	2	50		
5	"	"	3	55		
6	"	"	2	70		
9+10	"	"	4	55		
8	"	"	2	25		
11	In de Dijkbosschen	"	9	85		
13	aan de schutters Beem	"	1	00		
13	"	"	6	60		
14	"	"	6	10		
7	Aan het Dorp	"	5	80		
15	"	"	7	3		
11	Aan de Dijkte	"	1	90		
14	Aan het Oostwinder	"	17	65		
16	Aan de brug te Veldhoven	"	7	55		
16	"	"	20	40		
21	lijnen der Gemeenbosch beemden	"	9	65		
22	Weg van Tolgen naar de brug van Veldhoven	"	7	00		
23	"	"	3	20		
24	"	"	1	40		
25	"	"	3	25		
26	"	"	2	80		
27	"	"	4	30		
28	"	"	2	90		
29	"	"	2	35		
30	Aan de Borghuide	"	5	60		
31	"	"	30	15		
32	"	"	12	15		
33	Aan het Nulsveld	"	7	80		
34	Gemeenbosch veld	"	1	35		
35	Gemeenbosch	"	2	55		
36	"	"	18	65		
37	"	"	4	20		
37	"	"	1	60		
Samen			2	33	15	

*Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 3 février 1863.
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé: A. Tondue pour le
Général-Lieutenant,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.*

